

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 juin 2018

Date d'affichage 21 juin 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 16 (+ 11 pouvoirs)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180629-DEL_18_06_27_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2018

Affichage : 29/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Thierry BODIN), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné Pascal LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Mme Sylvie FAVRET), M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REFACTURATION DES FRAIS DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE A UNE ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre de la rénovation des ponts sur la commune, l'entreprise SORESPI BRETAGNE est intervenue afin d'effectuer ces travaux.

Pour ce faire, cette dernière s'est raccordée sur les branchements électriques de la piscine d'été, générant de ce fait, une surfacturation pour la commune.

Le montant de cette surconsommation s'élève à 4 824,98 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Emettre un titre de recettes d'un montant de 4 824,98 € à l'encontre de l'entreprise SORESPI BRETAGNE (« La Costardais », 35540 Miniac-Morvan),
- A effectuer toute(s) démarche(s) permettant de recouvrer cette somme.

Pour copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU